



**REGROUPEMENT DES
COMITÉS LOGEMENT ET
ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES
DU QUÉBEC**



« Justice pour les locataires »

Le RCLALQ et Action-Logement Lanaudière, devant les bureaux de la Régie du logement de Joliette, pour réclamer une réforme majeure

Joliette, le 5 décembre 2018. Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), Action-Logement Lanaudière ainsi que des militants et militantes étaient présents à la Régie du logement de Joliette afin de lancer un message à la ministre responsable de l'Habitation, Andrée Laforest, pour qu'une réforme majeure du tribunal soit mise en place et que cesse les nombreuses injustices vécues par les locataires. Le RCLALQ a tenu des actions dans plusieurs régions du Québec, dont une à Joliette le 5 décembre, à laquelle une trentaine de personnes étaient présentes.

Pour le RCLALQ, la Régie du logement est un tribunal inaccessible pour les locataires. « Ne soyons pas surpris que les locataires utilisent très peu la Régie du logement car les freins à l'accès à la justice sont importants : augmentation constante des frais d'ouverture de dossier, absence de points de services dans plusieurs régions, longs délais d'attente, procédures complexes qui découragent les locataires, etc. Ces obstacles touchent tout particulièrement les locataires à faible revenu, qui sont aussi les plus à risque de vivre des injustices et de se retrouver dans l'incapacité de défendre leurs droits », déplore le porte-parole du RCLALQ, Maxime Roy-Allard.

Le RCLALQ et Action-Logement Lanaudière s'adressent au gouvernement du Québec ainsi qu'à la Régie du logement pour en finir avec ces injustices. En proposant sa propre réforme du tribunal, le RCLALQ met au défi la ministre Andrée Laforest de transformer en profondeur la Régie du logement pour la rendre juste et accessible pour l'ensemble des locataires.

La coordonnatrice d'Action-Logement Lanaudière, Amélie Pelland, ajoute « qu'une réforme est nécessaire et urgente pour que les locataires puissent obtenir une audience plus rapidement. Il est inacceptable que des personnes doivent vivre dans des conditions insalubres pendant plusieurs années, sans pouvoir obtenir une audience. La plupart des locataires à faible revenu doivent subir ces problématiques, car ils ne peuvent pas déménager, faute de moyen financier et s'ils déménagent, ils risquent de se retrouver à

nouveau dans des logements en piètre état. En effet, ils doivent trouver un logement avec un coût de loyer moindre, selon leur capacité financière et il y a alors un risque important que l'état du logement soit encore un problème».

Les principales revendications :

- Que la Régie cesse l'expulsion massive de locataires pour non-paiement de loyer en favorisant des solutions alternatives (entente de paiement);
- Que la Régie assure réellement la protection du parc de logements locatifs et du droit au maintien dans les lieux des locataires;
- Que la Régie contrôle véritablement les loyers;
- Que les causes urgentes soient entendues dans un délai de 72 heures et que toute autre cause soit entendue par ordre d'ouverture dans un délai maximum de trois mois;
- Que les services de la Régie soient gratuits et facilement accessibles partout au Québec;
- Que le service d'information de la Régie soit adapté à la vulnérabilité des ménages locataires (pauvreté, violence, santé mentale, analphabétisme, etc.);
- Que la Régie donne pleine assistance aux locataires et que les juges facilitent la compréhension des procédures.

-30-

Renseignements :

Philippe Girouard, RCLALQ, 514-430-4073

Amélie Pelland ALL 450-394-1778